

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 15 DECEMBRE 2020**

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE PRESENTS :

Collège des Résidents :

Madame ROY Paulette, Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

Madame MAILLET.

Collège des Familles :

Madame DULONG Marie-Claire, Vice-Présidente.

Collège des Représentants légaux :

Madame OLIVIER Noëlie.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame MENAA Malika.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Membres Qualifiés :

Monsieur COLLINEAU Jacques, Représentant des Résidents.

Monsieur BOISSAYE Daniel, Représentant des Familles.

MEMBRES PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHE, Directeur Adjoint ; Madame JOLY, Elève Directeur ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical ; Docteur SCHMITT, Médecin Coordonnateur ; Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame LE JEUNE, Responsable Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction.

MEMBRES EXCUSES :

Madame GUILLOU Jocelyne, Représentante des Résidents.

Madame DIMIER Jeanne, Membre Qualifié, Représentante des Résidents.

Madame ESTAGER Jeannette, Membre Qualifié des Résidents.

Madame NEVEUX Véronique, Représentante des Familles.

MEMBRES INVITES EXCUSES : Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame ROUSSEAU, Animatrice ; Madame LERICHE, Psychologue ; Monsieur FANDO, Conseiller Municipal.

RÉSIDENTS, FAMILLES ET INVITÉS PRÉSENTS : Au regard du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, le Conseil de la Vie Sociale s'est tenu à huis-clos, en présence des membres titulaires uniquement.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 21 octobre 2020
- 2) Accueil de Monsieur BOISSAYE Daniel en tant que Membre Qualifié du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU

- 3) Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale
- 4) Plan Bleu – COVID-19 : Plan de Continuité d'Activité
- 5) Bilan de la campagne de vaccination antigrippale 2020
- 6) Convention Tripartite 2016-2020 : Bilan des objectifs 2019
- 7) Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 : PMP - GMP
- 8) Adhésion au Groupement Hospitalier de Territoire – Touraine Val-de-Loire
- 9) Décision Modificative EPRD 2020 n°2
- 10) Organigramme réactualisé – Octobre 2020
- 11) Approche non médicamenteuse au sein de la Résidence DEBROU :
 - Présentation du planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.
- 12) Le Référent Institutionnel : Liste actualisée au 30 novembre 2020
- 13) Présentation des menus de fêtes
- 14) Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : Portail de référence pour les personnes âgées et leurs proches : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- 15) Augmentation du débit internet au sein de la Résidence DEBROU

La séance est ouverte à 14H40.



Monsieur Le Directeur remercie l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale de leur présence, malgré le contexte de l'épidémie de COVID-19.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que par mesure de sécurité, et conformément à ce qui a été annoncé aux familles et proches, ce Conseil de la Vie Sociale siège exceptionnellement à huis-clos, en présence et en e-présence uniquement des membres titulaires et des membres du personnel invités.

Pour les membres présents, Monsieur Le Directeur affirme que les distances de sécurité sont respectées et permettent d'assurer la sécurité de tous.

Par ailleurs, Monsieur Le Directeur est heureux d'accueillir au sein de ce Conseil de la Vie Sociale les familles et proches qui assistent à cette réunion en visioconférence depuis le site internet www.debrou.fr.

Monsieur Le Directeur cède la parole à Madame La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

En préambule à ce Conseil de la Vie Sociale, Madame La Vice-Présidente adresse un message aux familles et aux proches et leur souhaite la bienvenue en les accueillant en direct grâce au nouveau système de diffusion du Conseil de la Vie Sociale. En effet, Madame La Vice-Présidente informe que le Conseil de la Vie Sociale est retransmis en direct comme si chacun des familles et des proches étiez avec nous dans cette salle d'animation connue de tous.

Madame La Vice-Présidente remercie vivement Monsieur MELAMED pour le travail accompli afin de pouvoir réaliser cette prouesse technique aujourd'hui. Cela démontre, si c'était nécessaire, que nous arrivons à vaincre l'épidémie de COVID-19 là où elle nous empêche de vivre normalement.

Madame La Vice-Présidente évoque la période bien difficile ces dernières semaines et présente à toutes les familles qui ont perdu un proche ses sincères condoléances et les assure au nom de l'ensemble du CVS de leur sympathie.

Madame La Vice-Présidente assure tous les membres du personnel touchés par le virus de leur

empathie et remercie ceux qui ont assuré la bonne marche des unités pendant cette période.
« *Ne perdons pas de vue que la lutte contre le virus continue et que nous sommes tous responsables des autres, alors respectons les consignes pour le bien de tous.* »

Madame La Vice-Présidente ajoute une phrase que lui a dit la fille d'une résidente entrée récemment " *J'ai des ailes, ce n'est que du bonheur, Maman est heureuse. Bravo à tout le personnel* ".

Madame La Vice-Présidente transmet les remerciements, le soutien et la gratitude du Conseil de la Vie Sociale à tout le personnel.

Monsieur Le Directeur assure les membres du Conseil de la Vie Sociale de la mobilisation de tout le personnel dans cette crise sanitaire.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et e-présents.

2- ACCUEIL DE MONSIEUR BOISSAYE DANIEL EN TANT QUE MEMBRE QUALIFIÉ DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE DEBROU

Madame La Vice-Présidente, les membres du Conseil de la Vie Sociale et Monsieur Le Directeur souhaitent la bienvenue à Monsieur BOISSAYE Daniel en tant que membre qualifié du Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur BOISSAYE.

Monsieur BOISSAYE souhaite faire part d'une suggestion à Monsieur Le Directeur et aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Il s'agit de donner aux soignants un rôle d'intermédiaire en matière de toucher lors des visites. Dans la mesure où proches et résidents ne peuvent pas se toucher, Monsieur BOISSAYE propose que les soignants puissent effectuer des gestes d'affection (toucher de la main, caresse sur la joue etc.) à l'attention du résident et de la part des proches, lors des rendez-vous de visite. Les soignants agiraient alors comme relai.

Monsieur Le Directeur prend note de la remarque de Monsieur BOISSAYE et relatera ses propos en présence des cadres de santé paramédicaux.

Monsieur Le Directeur assure que nous traversons tous une période difficile mais néanmoins pas sans espoir puisque des solutions semblent se profiler dans les semaines à venir.

3- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

ADMISSIONS :

« *Dans les circonstances particulières que nous vivons avec la crise sanitaire, les familles nouvelles qui accompagnent leur proche ne sont pas au fait des procédures en vigueur et se retrouvent confrontées à des situations difficiles.* »

« *Pourrait-on préciser les informations suivantes pour être sûr qu'elles soient bien comprises :*

- jour d'admission dans l'établissement : le nouveau résident entre seul, la famille (le conjoint) reste seule dans le SAS. Impossibilité de se dire « au revoir » !

Monsieur Le Directeur rappelle le mode opératoire : Toute famille qui accompagne son proche le jour de l'entrée à la possibilité d'entrer au niveau de l'accueil.

- isolement de 48 h du nouveau résident dans un environnement inconnu sans repère, sans ses objets familiers et sans visite, (rappeler que les objets sont en isolement pendant 24h, possibilité d'anticiper leur livraison ?)

Pour ce qui concerne les objets personnels du résident, Monsieur Le Directeur rappelle que ces derniers doivent faire l'objet d'une mise en quarantaine de 24 heures.

Monsieur Le Directeur donnera toutes les consignes nécessaires afin que le logement du résident soit étayé de ses objets propres dès son arrivée.

- reprise des visites avec distanciation sans possibilité de se « toucher », le contact est très important pour les résidents.

La somme d'informations transmises lors de l'admission est telle que les familles n'intègrent pas tout. »

Monsieur BOISSAYE suggère la possibilité de délivrer aux familles un petit aide-mémoire relatif à l'entrée en institution de leur proche.

Monsieur Le Directeur invite les familles à consulter le site internet www.debrou.fr qui rassemble toutes les informations utiles et nécessaires à l'entrée de leur proche au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur prend acte de la difficulté pour certaines familles d'intégrer la somme d'informations transmises.

INFORMATIONS GENERALES A L'ENTREE :

« - concernant les médecins salariés, préciser que s'il y a un souci le médecin salarié intervient quel que soit sa spécialité, qu'il peut faire une prescription sauf le médecin coordonnateur.

Monsieur Le Directeur rappelle que le dispositif déployé au sein de la Résidence DEBROU permet d'assurer la continuité médicale. Tous les médecins salariés sont polyvalents. En cas d'urgence, le Docteur SCHMITT peut également intervenir auprès d'un résident.

Monsieur Le Directeur informe qu'un décret publié en juillet 2019 précise les missions du médecin coordonnateur.

- le choix du médecin traitant est à la libre décision du résident (médecin personnel ou médecin salarié de l'Etablissement).

Monsieur Le Directeur rappelle que le résident a le libre-choix de son médecin traitant et le libre-choix de son pharmacien.

- le référent institutionnel : sa formation, son rôle auprès des familles. Difficulté à les joindre pendant la pandémie. »

Monsieur Le Directeur informe que la mise en place du Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU date de 2018.

L'action première du Référent Institutionnel est la personnalisation de la prise en soin du résident au sein de la Résidence DEBROU. Le Référent Institutionnel permet de faire le lien entre le résident et sa famille.

Monsieur Le Directeur rappelle que la liste actualisée des Référents Institutionnels est transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale lors de chaque réunion du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que lorsque les visites des familles sont autorisées, le personnel doit privilégier le soin, à l'inverse, lorsque les visites ne sont pas autorisées, il revient au Référent Institutionnel de prendre contact avec famille.

DEROULEMENT DES FÊTES DE FIN D'ANNEES :

- Les résidents des unités protégées sont-ils concernés par les sorties autorisées pour les fêtes ?

- Quels risques à l'extérieur ? Être conscient des difficultés au retour compte tenu d'un isolement de 7 jours ?

Monsieur Le Directeur informe que tous les résidents sont évidemment concernés par les sorties autorisées pour les fêtes de fin d'année.

Chaque demande sera étudiée personnellement et une réponse sera apportée à chaque situation.

VISITES DES FAMILLES :

Actuellement :

- Comment les familles qui n'ont pas internet sont prévenues des protocoles mis en place et de leurs modifications ?

Monsieur Le Directeur propose de solliciter les familles qui à ce jour n'ont pas internet et pouvoir échanger avec chacune d'entre elle afin de trouver une solution.

Monsieur Le Directeur informe qu'il est tout à fait possible pour une famille qui ne possède pas internet de communiquer une adresse mail d'un autre membre de la famille.

- Comment est désignée la personne chargée de l'accueil des familles à l'entrée ? (Etonnement de voir les psychologues à ce poste)

- Il y a des familles qui se promènent dans les couloirs, mais il y a aussi des résidents qui déambulent pendant les visites !

Monsieur le Directeur rappelle que la Résidence DEBROU est le lieu de vie des résidents. Le résident invite sa famille chez lui, au sein de son logement. On ne peut pas interdire aux résidents de sortir de leurs logements. C'est à chacun d'être vigilant et de pouvoir s'éloigner les uns des autres et bien sûr de s'assurer que l'on porte bien son masque couvrant le nez et la bouche.

- Des conjoints âgés sont obligés d'écourter leur visite car ils ne peuvent rester debout. Peut-on envisager lors de la prise de rendez-vous de préciser la présence d'une chaise, celle du logement du résident visité, ainsi il est plus facile de désinfecter après ? Ce sont quelques cas (5 au plus) et il faut y être attentif.

Monsieur Le Directeur n'est pas favorable.

Pendant la période hivernale peut-on continuer le système de rendez-vous pour les visites, (même si l'on déconfiné légèrement !) afin d'éviter l'attente à l'entrée dans des conditions difficiles ? Ce système fluidifie l'entrée des visiteurs.

Quelle sera la procédure de visites après le 15 décembre ?

Monsieur Le Directeur informe que la sécurité des résidents, des familles et du personnel est la priorité. Ce système de prise de rendez-vous pour rendre visite à son proche a vocation à se poursuivre jusqu'à la fin de la vaccination.

Repréciser aux familles l'importance de l'Auto-questionnaire de santé joint au dernier protocole note 2020-090 du 1.12.2020 qui permet à chacun de s'interroger avant une visite.

Monsieur Le Directeur informe que l'auto-questionnaire de santé a pour objectif, pour les visiteurs, de se poser les bonnes questions, de s'interroger par rapport à d'éventuels symptômes avant chaque visite à son proche.

STRATEGIE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 :

Les vaccins semblent opérationnels, quelles mesures envisagez-vous pour une éventuelle campagne de vaccination ?

Monsieur Le Directeur présente un point sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 des résidents et informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des résidents, aux familles, proches ou mandataires désignés comme représentants

des résidents. Ce courrier a pour objectif de recueillir le consentement de chacun en vue de la vaccination contre la *COVID-19*.

Tout résident dispose du droit de refuser cette vaccination, et le consentement du résident sera systématiquement recherché, qu'il soit sous l'empire d'une mesure de protection juridique ou non. Monsieur Le Directeur insiste sur le fait que ce n'est pas le Docteur SCHMITT qui procédera à la vaccination mais bien les infirmier(e)s. Madame GIRAULT proposera à Monsieur Le Directeur les infirmier(e)s détachés pour réaliser la vaccination contre la *COVID-19*.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES :

Il ressort de ce premier contact depuis le début de la crise sanitaire, un manque cruel d'informations des familles et surtout des nouvelles familles. Un grand nombre de familles sont des nouvelles familles car cela fait 10 mois que nous ne les avons pas accueillies au sein de notre CVS.

Peut-on envisager de reprendre l'accueil des nouvelles familles en présentiel, en limitant à 6 le nombre de personnes et sur inscription préalable obligatoire ? La fréquence pourrait être tous les 15 jours afin de pouvoir combler le retard dû à la crise sanitaire.

Le renouvellement de la population des unités protégées nous interroge sur l'accompagnement des familles à la maladie d'Alzheimer et maladies du comportement : quand peut-on envisager la reprise des formations avec la psychologue en présentiel, dans la limite de 6 personnes et sur rendez-vous, car cela adoucit l'acceptation et la compréhension de ces maladies ?

Monsieur Le Directeur ne peut pas accéder à cette demande pour l'instant mais peut proposer une réunion via l'application « ZOOM » avec les nouvelles familles.

4- PLAN BLEU – COVID-19 : PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Résidence DEBROU est aujourd'hui confrontée à un nouveau cas de *COVID-19* qui ne peut, en rien, être relié à la première vague que l'établissement a connu.

Monsieur Le Directeur informe que le vendredi 11 décembre 2020 à 18h00, il a été averti qu'un agent à son domicile a été déclaré positif à la *COVID-19*. Cet agent exerce au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » (Bâtiment B – 2ème étage), et à l'analyse de son planning sur les quatorze derniers jours, il n'y a travaillé que les mardi 08 et mercredi 09 décembre 2020.

Immédiatement, toutes les mesures ont été prises en vue de limiter les risques de contamination à l'endroit des résidents et des agents notamment, et l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en a été avisée.

Bien évidemment, l'agent touché par le virus de la *COVID-19* a aussitôt pris contact avec son médecin traitant et est aujourd'hui en arrêt de travail. S'il ne présente pas de signes cliniques au terme de son arrêt de travail, il sera autorisé à reprendre son poste au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Président informe qu'à ce jour, mardi 15 décembre 2020, et à cette heure, aucun résident, ni aucun agent ne présente de signes évocateurs d'une infection à la *COVID-19*, ni au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » ni au sein des autres unités de vie de la Résidence DEBROU.

L'ensemble des résidents du service concerné et tous les agents ayant été en contact avec l'agent concerné seront testés à J+7, soit demain, mercredi 16 décembre 2020.

Pour autant, l'ensemble du personnel reste vigilant et se mobilise auprès des résidents. Monsieur Le Directeur remercie vivement l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et son implication dans cette lutte de chaque instant.

Monsieur Le Directeur présente le plan d'actions acté dès le vendredi 11 décembre 2020 en vue de prévenir tout risque de contamination :

- 1) Dès la connaissance du résultat positif de cet agent, tous les résidents de l'unité de vie « Les Dahlias » ont été invités à rester dans leur logement afin de ne pas risquer la propagation éventuelle du virus de la COVID-19 ;
- 2) Outre les masques FFP1 et solution hydroalcoolique utilisés en permanence et au quotidien par le personnel, l'ensemble des équipements de protection individuelle spécifique et nécessaire à la gestion de cette situation de confinement a été déployé auprès du personnel intervenant au sein de l'unité de vie « Les Dahlias », notamment des masques FFP2, charlottes, surblouses, surchaussures, vaisselle à usage unique...
- 3) Une opération de dépistage à la COVID-19 de l'ensemble des résidents de l'unité de vie « Les Dahlias » est donc organisée ce jour, mercredi 16 décembre 2020. Elle concerne également les personnels qui ont côtoyé l'agent déclaré positif à la COVID-19 ;
- 4) Toutes les visites des familles, des proches et interventions extérieures au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » sont suspendues au minimum jusqu'à la publication des résultats de la campagne de dépistage ;
- 5) Toutes les consultations médicales et paramédicales extérieures non-urgentes sont suspendues au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » ;
- 6) Les personnes ayant rendu visite aux résidents au cours des derniers jours ainsi que les intervenants extérieurs qui sont intervenus auprès des résidents de l'unité de vie « Les Dahlias » ou du personnel sont invités à se faire tester ;
- 7) L'animation collective prévue ce jour, mercredi 16 décembre 2020 dans le cadre du repas de Noël des résidents a été reportée pour ce qui concerne l'unité de vie « Les Dahlias » ;
- 8) Chaque agent référent institutionnel au sein de l'unité de vie « Les Dahlias » doit établir un suivi personnalisé de chaque résident en lien direct avec les familles et les proches ;
- 9) Les familles et proches qui le souhaitent, sont invités à transmettre leurs messages à l'attention des résidents en écrivant un courriel à l'adresse suivante : www.debrou.fr (bas de la page d'accueil – à droite – « écrire à un résident »). Les courriels seront imprimés et transmis aux personnels soignants de l'unité de vie qui ne manqueront pas de les lire aux personnes concernées (à noter que ces courriers et courriels ne sont donc pas confidentiels).

5- BILAN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE 2020

Madame La Vice-Présidente cède la parole au Docteur SCHMITT.

Le Docteur SCHMITT présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le bilan de la campagne de vaccination antigrippale 2020 : **Le taux de vaccination des résidents est plus important que celui de l'an dernier (+3%), et le taux de vaccination du personnel, lui aussi, est plus important que celui de l'an dernier (+8%).**

6- CONVENTION TRIPARTITE 2016-2020 : BILAN DES OBJECTIFS 2019

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Le bilan des objectifs 2019 de la Convention Tripartite 2016-2020 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente ledit document et rappelle que la Convention Tripartite 2016-2020, signée pour cinq ans, définit 97 objectifs à atteindre. Chaque responsable de service doit renseigner ledit document, tout en apportant la preuve de ce qu'ils avancent.

Pour l'année 2019, Monsieur Le Directeur informe que l'ensemble des objectifs a été atteint.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au bilan des objectifs 2019 de la Convention Tripartite 2016-2020.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte du bilan des objectifs 2019 de la Convention Tripartite 2016-2020.

7- CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2021-2025 : PMP – GMP

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle que le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 acte les objectifs prioritaires de la Résidence DEBROU pour les années 2021-2022-2023-2024 et 2025.

Monsieur Le Directeur informe que le Pathos Moyen Pondéré (PMP) et le Gir Moyen Pondéré (GMP) ont été validés le 22 octobre 2020 :

- PMP : 236
- GMP : 780

Monsieur Le Directeur félicite l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette réussite.

8- ADHESION AU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE – TOURAINE VAL-DE-LOIRE

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle que la Résidence DEBROU figure parmi l'un des seuls EHPAD publics d'Indre-et-Loire à ne pas avoir adhéré au Groupement Hospitalier de Territoire Touraine-Val de Loire.

En 2016, le Conseil d'Administration a refusé l'adhésion de la Résidence DEBROU au Groupement Hospitalier de Territoire Touraine-Val de Loire.

Monsieur Le Directeur informe que l'adhésion au Groupement Hospitalier de Territoire Touraine-Val de Loire sera de nouveau soumise au vote du Conseil d'Administration lors d'un Conseil d'Administration courant février 2021.

Monsieur Le Directeur propose aux membres du Conseil de la Vie Sociale la méthodologie suivante : Monsieur Le Directeur invite les membres du Conseil de la Vie Sociale à poser toutes leurs questions relatives à la possible adhésion de la Résidence DEBROU au Groupement Hospitalier de Territoire

Touraine-Val de Loire.

De la même manière, Monsieur Le Directeur informe qu'il sollicitera les représentants du personnel de la Résidence DEBROU afin que ces derniers puissent recenser toutes les questions du personnel à ce sujet.

Monsieur Le Directeur sollicitera également les membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Le Directeur informe que toutes les questions seront transmises à Madame La Directrice Générale du CHRU de TOURS, auxquelles elle apportera réponses lors d'un Conseil d'Administration extraordinaire courant février 2021.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de la méthodologie.

9- DECISION MODIFICATIVE EPRD 2020 N°2

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la Décision Modificative EPRD 2020 N°2 – Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative EPRD n°2 au titre de l'année 2020.

En absence de remarque, la décision modificative EPRD n°2 au titre de l'année 2020 est adoptée à l'unanimité.

10- ORGANIGRAMME REACTUALISE – OCTOBRE 2020

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'organigramme réactualisé au 23 octobre 2020.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du renouvellement de la convention de partenariat avec la pharmacie de Saint Pierre, Docteur LAMELET, pour la période 2021-2025.

Monsieur Le Directeur déclare sa volonté de créer, en 2021, un poste IDE de nuit supplémentaire.

Monsieur Le Directeur ambitionne également de mettre en place un véritable service Hôtelier. A ce titre, il est favorable à l'augmentation du temps de travail des agents hôteliers de trente heures à trente-cinq heures.

11- APPROCHE NON MEDICAMENTEUSE AU SEIN DE LA RESIDENCE DEBROU

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente le planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe que ce planning permet de rendre compte de l'accompagnement dont bénéficient les résidents auprès des familles et du personnel.

Monsieur le Directeur précise que chaque unité de vie dispose de son planning. Ces plannings seront affichés dans chaque unité. Toute évolution sera soumise au Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente ajoute que les plannings permettent aux familles d'enrichir le dialogue avec les résidents, de les faire participer à la vie quotidienne et d'obtenir un retour sur les activités réalisées.

12- LE REFERENT INSTITUTIONNEL : LISTE ACTUALISEE AU 30 NOVEMBRE 2020

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter le dispositif du Référent Institutionnel.

La liste des Référents Institutionnels mise à jour à la date du 30 novembre 2020 a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur rappelle que le Référent Institutionnel est un agent de l'établissement dont le rôle est d'être le garant psychologique et social du résident, et d'assurer le lien avec l'équipe soignante.

Monsieur Le Directeur informe que la liste des Référents Institutionnels est affichée au sein de chaque unité de vie.

13- PRESENTATION DES MENUS DE FETES

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les Menus de fêtes de fin d'année :

- Menu de Fêtes du 16 décembre 2020
- Menu du Réveillon de Noël du 24 décembre 2020
- Menu de Noël du 25 décembre 2020
- Menu du Réveillon de la Saint Sylvestre du 31 décembre 2020
- Menu du Nouvel An du 1^{er} janvier 2021

Les menus de fêtes sont remis à Madame La Présidente et Madame La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

14- CNSA

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la mise à jour du portail de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Monsieur Le Directeur invite les membres du Conseil de la Vie Sociale à diffuser cette information en tant que de besoin.

Les documents présentés seront, par ailleurs, joints au procès-verbal.

15- AUGMENTATION DU DEBIT INTERNET DE LA RESIDENCE DEBROU

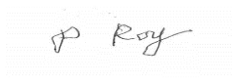
Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur MELAMED.

Monsieur MELAMED informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'augmentation du débit internet de la Résidence DEBROU.

A l'issue de son premier Conseil de la Vie Sociale en tant que membre qualifié et représentant des familles de la Résidence DEBROU, Monsieur BOISSAYE remercie sincèrement l'ensemble du personnel œuvrant au sein de l'établissement.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame la Vice-Présidente remercie les membres du Conseil de la Vie Sociale présents et e-présents, et clôture la séance à 18H30.

**La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale**



Paulette ROY

**La Vice-Présidente
du Conseil de la Vie Sociale**



M-C. DULONG

Fait à Joué-lès-Tours le 15 décembre 2020